

ACADÉMIE DE RENNES

Collège JEAN JAURÈS

29380 BANNALEC

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01/07/2019

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 18/06/2019

Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13

Nombre des présents : 16
(à l'ouverture de séance)

Nombre d'absents : 9

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Ordre du jour	Vote	3	37	Convocation	1
Procès-verbal de la séance du 01/04/2019	Vote	4	38	PV CA du 01/04/2019	2
Modification du règlement intérieur	Vote	4	39	Modification du règlement intérieur	3
Dotation Globale Horaire	Vote	4, 5	40 et 41	DGH	TRM
Bilan de la vie scolaire	-	5	-	Bilan vie scolaire	5
Bilan de l'infirmerie	-	5	-	Bilan infirmerie	6
Répartition des crédits d'Etat	Vote	5	42	Répartition crédits	7
Manuels scolaires rentrée 2019	-	6	-		
Affectation des fonds sociaux	Vote	6	43		
Déspécialisation de crédits	Vote	6	44		
DBM pour information et pour vote	Vote	6, 7	45	DBM	8
Convention d'adhésion au groupement de commandes	Vote	7	46	Convention marché 2020	9
Convention pour la collecte et le traitement des déchets	Vote	7,8	47	Convention déchets	10
Convention « Collège au cinéma »	Vote	8	48	Convention cinéma	11
Convention Index Éducation	Vote	8	49	Convention Index éducation	12
Bilan du séjour en Angleterre	Vote	9	50	Bilan séjour en Angleterre	13
Séjour en Espagne	Vote	9	51	Fiche financière voyage Espagne	14
Admission en non-valeur	Vote	9	52		

Le Président

Christophe MICHEL



La secrétaire de séance

Josée ROSSIGNOL



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 01 avril 2019

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	X						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	X						
	CPE	Schirmer Corinne	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude		X		François Jacques			
		Rioual Maryse		x					
	Commune siège	Falchier Marie Laure	X						
Personnalités qualifiées		Boisrobert Yohann	X						
		Le Sergent Guy			x				
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Gouéry Thierry	X			Balac Christophe			
		Le Brun Françoise	X			Raphalen Didier			
		Roudaut Claire	X			Cevaer Claire			
		Rosignol Josée	X			Aubry Isabelle			
		Benoit Ghislaine	X			Tréneq Nathalie			
		Tréneq Christelle		x					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Moulin Joëlle		X		Allio Michel			
		Beylot Romain	x			Marion Isabelle			
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Le Manac'h Pascal		X		Hamonc Anne			
		Lefebvre Stéphanie		X		Le Roux Christophe			
		Naviner Marie Hélène	X			Kerguelen Laetitia			
		Cella Sandrine	X			Marion Stéphanie			
		Tréguier Valérie		x		Péan De Ponfilly Denis	x		
		Mahe Fabienne	X			Le Poulichet Benoît			
	Elèves	Fontaine Eva	X			Le Padan Léna			
		Dabin Tristan	X			Missaar Linde			
Total									
Membres invités	Groupement de commune	André Yves			x				
	Agent comptable	Roudaut Jacques				M. Vefour			

Le quorum étant atteint 16 présents, la séance commence à 18h08
Monsieur le Principal désigne Madame ROSSIGNOL comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

Aucune question diverse n'a été posée, Monsieur le Principal propose de faire le point sur les travaux en fin de conseil.

L'ordre du jour est donc le suivant :

I – Conseil d'Administration

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du 01/04/2019 (annexe 1)

II – Affaires pédagogiques

1. Modification du règlement intérieur
2. Dotation Globale Horaire
3. Bilan de la vie scolaire
4. Bilan de l'infirmerie

III – Affaires administratives et financières

1. Répartition des crédits d'Etat
2. Manuels scolaires rentrée 2019
3. Affectation des fonds sociaux
4. Déspécialisation de crédits
5. DBM pour information et pour vote
6. Convention d'adhésion au groupement de commandes (annexe 2)
7. Convention pour la collecte et le traitement des déchets (annexe 3)
8. Convention « Collège au cinéma » (annexe 4)
9. Convention Index Éducation (annexe 5)
10. Bilan du séjour en Angleterre (annexe 6)
11. Séjour en Espagne
12. Admission en non-valeur

L'ordre du jour est adopté.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 37

Arrivée de M. BOISROBERT à 18h10

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019

Aucune remarque particulière sur le procès-verbal du conseil d'administration du 01/04/2019

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 01/04/2019.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°38

RUBRIQUE II. Affaires Pédagogiques

1. Modification du règlement intérieur

Monsieur Le Principal propose de supprimer la partie « Les élèves de la section sportive seront transportés sur les lieux d'entraînement par le véhicule du Canoë Kayak Club de Quimperlé » puisque l'ouverture de la section sportive n'a pas été validée par les autorités de tutelles.

M. le Principal passe alors aux votes.

Le conseil d'administration adopte la résolution.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°39

2. DGH

Depuis la présentation de la DGH faite au Conseil d'administration, quelques modifications sont apparues. Une troisième division de 3^{ème} a été implantée au collège.

Prévision d'effectifs :

- 70 élèves en 6^{ème} (3 divisions) ;
- 93 élèves en 5^{ème} (4 divisions) ;
- 66 élèves en 4^{ème} (3 divisions) ;
- 61 élèves en 3^{ème} (3 divisions).

Soit 290 élèves (en augmentation de 14 élèves par rapport aux effectifs de 2018 - 2019).

Ce qui va donner de bonnes conditions de travail.

L'implantation de la troisième division de 3^{ème} a permis un abondement de 26H de DGH (+27,5HP / -1,5HSA) qui est établie à ce jour à :

- 373 HP
- 17 HSA
- 3,5 IMP

La philosophie générale de la répartition de la DGH n'a pas changé mais a été adaptée à la nouvelle structure et aux nouveaux effectifs prévisionnels :

- 3 groupes d'Allemand (un par niveau) ;
- un groupe d'Espagnol par division ;
- un groupe supplémentaire d'initiation au Breton (ce qui fera un groupe par division de 6^{ème}).

Le tableau de répartition des moyens (en annexe) précise, suivant les disciplines, les postes et leurs quotités.

Les IMP seront affectées selon le même schéma que cette année, à savoir :

- 0,25 IMP minimum pour l'organisation des voyages
- 1,5 IMP pour le dispositif devoirs faits de l'internat à répartir entre les professeurs impliqués
- d'autres IMP seront versées (plus tard) au titre de l'informatique : RUPN, responsable réseau et SSI, gestion des tablettes
- restera une IMP qui pourra servir à des actions à déterminer au cours de l'année.

À la demande de M. BOISROBERT, Monsieur le Principal précise qu'il y aura entre 290 et 300 élèves l'an prochain. Monsieur le Principal explique aussi que, compte-tenu de l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires devant élèves, les salles seront plus occupées l'an prochain et que quelques difficultés apparaîtront. Monsieur le Principal propose la répartition de la DGH au vote selon le tableau en annexe.
Le Conseil d'Administration approuve.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°40

Monsieur le Principal propose la répartition des IMP au vote selon son explication ci-dessus.

Le Conseil d'Administration approuve.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°41

3. Bilan de la vie scolaire

Monsieur le Principal et Madame La conseillère Principale d'éducation commentent le bilan de la vie scolaire (voir annexe)

4. Bilan de l'infirmerie

Monsieur Le Principal commente le bilan de l'infirmerie rédigé par l'infirmière (voir annexe). Elle est présente au collège 2 jours ½ par semaine et se rend dans des écoles primaires les autres jours de la semaine. Madame CHILHI intervient également dans la prévention à travers des actions menées dans le cadre du CESC.

On constate une légère augmentation des passages à l'infirmerie.

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Répartition des crédits d'Etat

Mme la Gestionnaire présente dans un premier temps les reliquats des crédits pédagogiques des années précédentes : 683.39 € aux manuels scolaires, 126.50 € au CESC et 2 183.75 € pour l'année 2018.

Pour l'année 2019, la subvention d'Etat du 03/06/2019 s'élève à 2 559.00 €.

Mme la Gestionnaire propose la répartition suivante :

- 705.00 € pour les carnets de correspondance
- 448.80 € pour les droits de reprographie
- 123.50 € pour le CESC
- 1 281.70 € pour les manuels scolaires

Le conseil d'administration approuve la répartition des crédits pédagogiques proposée.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°42

2. Manuels scolaires rentrée 2019

Après concertation avec les enseignants, le collège n'achètera pas de nouveaux manuels (hors réassort) pour l'année 2019/2020.

Madame la gestionnaire précise qu'il était prévu de changer les manuels d'Anglais mais le manuel choisi n'est pas encore sorti.

3. Affectation des fonds sociaux

Madame la gestionnaire informe le conseil d'administration que la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale a octroyé une subvention au titre de l'année 2019 de 1 796 euros.

Elle propose que la totalité de la somme soit affectée au fonds social collégien.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à ventiler la somme de 1 796 euros au titre des fonds sociaux sur la ligne budgétaire « fonds social collégien ».

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°43

4. Déspécialisation de crédits

Mme la gestionnaire explique que des reliquats de subventions accordées entre 2009 et 2011 n'ont pas été utilisés : bloc de casiers (1 411.92€) et transport à la piscine (2 056.71 €). L'établissement a fait une demande de déspécialisation de crédits que la commission permanente du Conseil Départemental a accepté le 04/09/2017.

Le collège dispose donc de 3 468.63 € qu'il souhaiterait utiliser pour :

-l'achat de 3 blocs de 10 casiers pour un montant de 1 625.94 €

-l'achat d'un ordinateur pour le CDI (montage vidéo) pour un montant de 1 200.00 €

-financer les dépassements du transport à la piscine (tous les ans) : 642.69 €

L'achat de blocs de casiers supplémentaires permettra d'augmenter le nombre de casiers et d'en remplacer certains vieillissants.

Madame la conseillère principale d'éducation précise que chaque élève de 6^{ème} a un casier individuel et que les autres élèves se partagent un casier à deux.

Le Conseil d'Administration approuve l'utilisation et la répartition des reliquats des subventions non utilisés.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°44

5. DBM pour information et pour vote

Mme la gestionnaire présente la DBM n°2 pour information : 3 600.00 € en AP-OUVCUL-13EAC : Projet Corps et Graphies, financement de l'intervention de l'artiste par la DAAC.

Mme La gestionnaire présente ensuite la DBM n°3 pour vote. Elle explique que cette DBM se décompose en deux parties :

1/ Un réajustement du budget, suite à la répartition des crédits pédagogiques globalisés :

- manuels scolaires : + 1 385.20 € (AP CREGLO 13MS) soit au total 4 148.84 €
- carnets de correspondance : + 21.60 € (AP CREGLO 13COR) soit au total 705.00 €
- droits de reprographie : - 37.20 € (AP CREGLO 13REP) soit au total 448.80 €

2/ Un prélèvement sur le fonds de roulement de 3 526.00€ :

- 1 300.00 € en VE pour l'achat d'un défibrillateur
- 426.00 € en VE pour l'achat d'une échelle optométrique et d'un album test pour l'infirmerie
- 1 800.00 € au SRH pour du matériel de cuisine (vaisselle, gobelets plastique et sacs à pique-nique en tissus)

Situation des réserves au 31/12/2018 : 61 235,84 €

Sommes déjà prélevées au 01/04/2019 : 5 807.90 €

Prélèvements proposés : 3 526.00 €

Situation après prélèvement : 51 901.94 €

Monsieur BOISROBERT demande si un achat groupé pour le défibrillateur a été envisagé. Madame la Gestionnaire précise que non, que des devis ont été demandés. Monsieur la Principal précise qu'il est difficile de mettre en place un achat groupé (en dehors du groupement de commande) car il faudrait qu'un gestionnaire d'un établissement fasse tout le travail. Au lycée Tristan Corbière, qui gère le groupement de commande, une personne à temps plein travaille à cette tâche.

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote n°3.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°45

6. Convention d'adhésion au groupement de commande

Le collège souhaite adhérer à différents marchés pour l'année 2020. Mme la gestionnaire rappelle que cette adhésion permet au collège d'obtenir des tarifs plus intéressants (achat des denrées alimentaires, contrôles obligatoires). Le lycée Tristan Corbière, à Morlaix est le coordonnateur. Pour l'année en cours, la cotisation est de 160 euros.

Pour les denrées alimentaires :

Marchés signés au 1^{er} janvier 2020 : marché des produits d'épicerie, de conserves, de boisson et de pain bio, marché des produits traiteur et des fonds de tartes bio surgelés.

Marchés reconductibles pour un an au 1^{er} janvier 2020 : marché de la viande, marché des produits surgelés, marché des produits laitiers et marché des produits de 4^{ème} et 5^{ème} gamme

Pour la papeterie et les petites fournitures de bureau : marché signé au 1^{er} janvier 2020.

Pour les vérifications :

Marchés reconductibles pour un an au 1^{er} janvier 2020 : vérifications annuelles des ascenseurs, vérifications des installations gaz et vérifications des installations électriques.

Pour l'entretien des ascenseurs : marché reconductible pour un an au 01/01/2020

Pour les matériels de protection pour l'incendie (extincteurs) : marché reconductible pour un an au 01/01/2020

Le Conseil d'Administration approuve l'adhésion de l'établissement aux groupements de commandes et aux marchés énumérés ci-dessus.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

7. Convention pour la collecte et le traitement des déchets

Mme la Gestionnaire présente le renouvellement de la convention de prestation de service relative à la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers avec Quimperlé Communauté qui prendra effet au 01/09/2019. Le montant de la redevance s'élèvera à 2 036.27 € par an (au lieu de 2 450.14 € dans la précédente convention). Cette baisse est liée à la diminution du volume collecté.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec Quimperlé Communauté.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

8. Convention « collègue au cinéma »

En 2019/2020, le collège souhaite participer à l'opération Collège au Cinéma. Les trois classes de 6ème et les trois classes de 3ème assisteront à 3 projections au cinéma La Bobine de Quimperlé. Les dépenses de transport ainsi qu'une partie des entrées sont prises en charge par le Conseil Départemental. Le coût pour l'établissement s'élève donc à 0.75 € par élève et par séance.

Madame ROUDAUT précise que la programmation est intéressante.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention « Collège au Cinéma » avec le cinéma La Bobine de Quimperlé.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

9. Convention Index Education

Cette convention a pour but de préciser que les informations contenues dans Pronote sont strictement couvertes par le secret professionnel et que la société Index Education s'engage à respecter de manière absolue les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et support confiés à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de sa prestation
- ne pas divulguer ces informations à d'autres personnes
- prendre toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques
- ne pas sous-traiter l'exécution de sa prestation à une autre société

La société Index Education peut être amenée à accéder aux bases lors de l'assistance par le biais d'un logiciel de prise en main à distance.

La convention a été rédigée par le service juridique du rectorat.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention avec la société Index Education

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

10. Bilan du séjour en Angleterre

Le collège a organisé un séjour en Angleterre du 22 au 27 avril 2019.
Les dépenses et les recettes de ce séjour sont conformes au budget prévisionnel. Le budget est en équilibre.
Madame la Gestionnaire précise que toutes les familles ont réglé.

Le conseil d'administration approuve le bilan financier du voyage en Angleterre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 50

11. Séjour en Espagne

Le collège souhaite organiser un séjour à Saragosse en Espagne du 06 au 11/04/2020. Le cout maximal pour les familles s'élèvera à 318.50 €.

Madame NAVINER, représentante des parents d'élèves, demande si quelque chose est prévu pour les élèves germanistes.

Monsieur le Principal explique que le collège pourrait s'associer à un séjour organisé par un établissement voisin. Cela dépendra aussi du professeur qui sera nommé à la rentrée en Allemand.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de lancer l'organisation de ce séjour.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 51

12. Admission en non-valeur

Mme la gestionnaire explique qu'une créance de 2016 fait l'objet d'une admission en non-valeur.

Dans ce cas, l'huissier n'a pas réussi à avoir les informations suffisantes pour récupérer la somme due, soit un reste à charge pour l'établissement de 99.96 €.

Le Principal demande donc au conseil d'administration de voter l'admission en non-valeur de la somme suivante : 99.96 €.

Le CA vote pour l'admission en non-valeur de la somme proposée soit 99.96 €.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 52

Monsieur le Principal précise que de nouveaux appels d'offre ont été lancés pour les travaux de restructuration du collège car certains lots étaient infructueux. Les entreprises sont invitées à faire leur visite jusqu'au 3 juillet. Si tout va bien, les travaux pourraient commencer en octobre 2019 (préparation) et janvier 2020 (début par le noyau central) pour se terminer en janvier 2023 (livraison du bâtiment A).

Monsieur le Principal informe également le conseil d'administration du départ de Mme SCHIRMER et la remercie pour tout le travail qu'elle a entrepris au collège et à l'internat pendant ses 10 années.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 19h53

Quorum :
Présents :
Absents :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1^{er} juillet 2019

24 MEMBRES

QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	Principal	M. MICHEL Christophe		
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie		
	Conseillère d'Education	Mme SCHIRMER Corinne		
2 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude	M. FRANCOIS Jacques	
	Municipalité	Mme RIOUAL Maryse		
3 PERSONNALITES QUALIFIEES		Mme FALCHIER Marie Laure		
		M. BOISROBERT Yohann		
4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT		M. LE SERGENT Guy		Excusé
		M. GOUERY Thierry	M. BALAC Christophe	
		Mme LE BRUN Françoise	M. RAPHALEN Didier	
		Mme ROUDAUT Claire	Mme CEVAER Claire	
		Mme ROSSIGNOL Josée	Mme AUBRY Isabelle	
		Mme BENOÎT Ghislaine	Mme TRENEC Nathalie	
		Mme TRENEC Christelle		
		Mme MOULIN Joëlle	M. ALLIO Michel	
ATOSS	M. BEYLOT Romain		Mme MARION Isabelle	

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
5 REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	Parents d'élèves	M. LE MANAC'H Pascal		Mme HAMONIC Anne	
		Mme LEFEBVRE Stéphanie		M. LE ROUX Christophe	
		Mme NAVTNER Marie Héléne		Mme KERGUELEN Laetitia	
		Mme CELLA Sandrine		Mme MARION Stéphanie	
		Mme TREGUIER Valérie		M. PEAN DE PONFILLY Denis	
		Mme MAHE Fabienne		M. LE POULICHET Benoît	
6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Elèves délégués	FONTAINE Eva		LE PADAN Léna	
		DABIN Tristan		MISSAAR Linde	
7 MEMBRES INVITES	Agent comptable	M. ROUDAUT Jacques		M. VEFOUR Jules	
	Représentant de Quimperlé Communauté	M. ANDRE Yves	Excusé		

COMMISSION PERMANENTE du 1^{er} juillet 2019

12 MEMBRES

Quorum :
Présents :
Absents :

QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	Principal	M. MICHEL Christophe		
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie		
	Conseillère d'Education	Mme SCHIRMER Corinne		
2 REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude		
	4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT	Mme AUBRY Isabelle	Mme BENOIT Ghislaine	
Enseignement et Education		M. GOUERY Thierry	Mme ROSSIGNOL Josée	
5 REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	ATOSS	M. BALAC Christophe	Mme TRENEC Nathalie	
	6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	M. ALLJO Michel	Mme MOULIN Joëlle	
		Parents d'élèves	Mme HAMONIC Anne	Mme TREGUIER Valérie
6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Elèves délégués	M. PEAN DE PONFILLY Denis	Mme CELLA Sandrine	
		Mme MAHE Fabienne	M. LE ROUX Christophe	
		DABIN Tristan	LE PADAN Léna	